

Votation du 5 juin

La campagne contre le diagnostic préimplantatoire s'annonce rude

Pour les opposants, la loi va trop loin. Le mécontentement gagne du terrain. Risque d'eugénisme

Florent Quiquerez Berne

«Après le maïs OGM, l'enfant OGM?» Le slogan contre la loi sur la procréation médicalement assistée (PMA) peut choquer. Il donne en tout cas le ton de la campagne. Alors que lundi Alain Berset marchait sur des œufs pour défendre le projet, les opposants ont, eux, choisi des mots très forts pour le couler. «Le droit de vie ou de mort est laissé aux scientifiques», avertit le parlementaire Jean-Luc Addor (UDC/VS).

Le comité qui s'est présenté hier regroupe des élus de tous les partis, sauf du PLR. «Ça montre bien que les questions éthiques dépassent la politique», explique Marianne Streiff (PEV/BE). Les opposants dénoncent un projet trop libéral: le Conseil fédéral avait été prudent mais le parlement ne l'a pas suivi, et le risque d'eugénisme existe. «On a ouvert la boîte de Pandore. Demain, on sélection-

«Il incombe à notre société d'intégrer les personnes handicapées, non de les éliminer»



Christian Lohr
(PDC/TG)

nera la couleur des yeux ou de la peau», craint Jean-Luc Addor.

Handicapés discriminés

La nouvelle loi ouvre le diagnostic préimplantatoire (DPI) à tous les embryons conçus in vitro, alors que le projet initial voulait le restreindre aux couples pouvant transmettre une maladie génétique grave. «On passe de 50 ou 100 cas par année à 6000 environ», s'inquiète Marie-Thérèse Weber-Gobet, responsable politique à l'association Procap. «Cette distinction entre les embryons dignes de vivre et les autres conduira à une discrimination des handicapés»,

explique Christine Häslér (Verts/BE). «Avec des parents qui devront justifier leur choix», ajoute Mathias Reynard (PS/VS). «Il incombe à notre société d'intégrer ces personnes, non de les éliminer», conclut Christian Lohr (PDC/TG). Quant au fait que des Suisses recourent déjà au DPI à l'étranger, Marianne Streiff rétorque: «On n'est pas censé faire les mêmes erreurs que les autres pays.»

En allant plus loin que le gouvernement, le parlement a pris un risque, car la fronde s'est renforcée. Le cas de Mathias Reynard est emblématique. Favorable au DPI, il est désormais du côté des réfé-

rendaires. «On avait un projet qui voulait donner une réponse à des couples en souffrance. On a désormais une loi où le risque de sélection des êtres existe.» Il ne renie pas pour autant ses choix. «Si la loi échoue, nous reviendrons avec un projet mieux adapté.»

En tout, trois fronts s'opposent à la PMA. En plus du comité politique figure encore une alliance de 19 associations de défense des personnes handicapées, qui n'avaient pas toutes combattu le DPI. Enfin, il y a les milieux chrétiens, qui ont décidé de mener leur propre campagne. «Le fait que le front des opposants se soit à ce point élargi montre bien que le parlement a exagéré», estime Christine Bulliard-Marbach (PDC/FR), membre du comité d'Insieme. Celle qui s'opposait déjà au DPI espère que cette large alliance permettra de faire barrage à la PMA. Dans ce nouveau contexte, imagine-t-elle faire campagne différemment? «Ça reste une question éthique et personnelle.»

Pourquoi faut-il voter à nouveau?

● **Contexte** En 2015, le peuple et les cantons ont dit oui au diagnostic préimplantatoire (DPI). Ils ont ouvert la possibilité de faire des examens sur les embryons avant leur implantation dans l'utérus. Ce principe constitutionnel est acquis quoi qu'il arrive. **Un vote en deux temps** Il faut maintenant fixer les conditions

dans lesquelles ces tests peuvent être effectués. Les limites seront fixées dans la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée (PMA). C'est sur ce texte-là que le peuple se prononcera le 5 juin.

Un projet plus libéral Alors que le projet initial fixait des limites très restrictives, la nouvelle loi issue du parlement est plus

libérale. Tous les embryons conçus en éprouvette pourront être examinés puis sélectionnés. Ceux qui présentent la trisomie 21 pourront, par exemple, être détruits avant l'implantation. De trois, le nombre d'embryons autorisés passera à douze. Ces embryons pourront être congelés dix ans en vue d'une nouvelle utilisation.



**Notre dossier
spécial sur**

diagnostic.24heures.ch